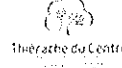


Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le
ID : 002-200051118-20220919-38_2022-DE

Annexe n°1



STRATEGIE LOCALE DE DEVELOPPEMENT

PAYS DE THIERACHE

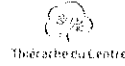
PROGRAMME LEADER 2023-2027

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

SYNTHESE ET PRESENTATION DES ENJEUX

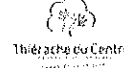


Echelles
et Territoires



Présentation synthétisée du diagnostic territorial (synthèse AFOM) pour le Pays de Thiérache dans le cadre de la future programmation LEADER

Atouts	Faiblesses
<p>Organisation territoriale – Dynamique démographique - Aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une dynamique de travail coopérative et partenariale au sein du PETR ➤ Une dynamique partenariale avec les territoires voisins (Avesnois ; Ardennes, territoires de l'Aisne et de la Belgique) ➤ Un positionnement géographique au sein d'une grande zone dynamique de populations et d'emplois ➤ Un territoire organisé autour de plusieurs pôles (Hirson, Guise, Le-Nouvion-en-Thiérache, La Capelle, Vervins et Montcornet). ➤ Une sur-représentation des jeunes. <p>Economie – Social - Emploi - Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un tissu économique diversifié. Des entreprises historiques qui continuent d'investir. ➤ Une spécialisation en Agriculture et Agro-alimentaire. Des pertes d'emplois pour le premier ; des gains pour le second sur la période récente. Richesse du tissu agricole. Une spécialisation forte en élevage (AOP maroilles). ➤ Quelques secteurs dynamiques créateurs d'emplois : Santé-social ; agro-alimentaire ; fabrication de matériel de transport. ➤ Un territoire 100% fibré <p>Environnement – Transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une grande qualité environnementale et paysagère ➤ Un faible taux d'artificialisation des sols. Une forte proportion des sols dédiés à l'agriculture. ➤ Un patrimoine naturel important. 25% du territoire classé en zone ZNIEFF de type 2. Des paysages caractéristiques sur le bassin versant de l'Oise Amont (bocage, forêt, prairies, plaine). Une faune et une flore riches et variées. 	<p>Organisation territoriale – Dynamique démographique - Aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un territoire enclavé, mal connecté sur les plans routiers et ferroviaires, éloigné des grands pôles urbains. ➤ Absence de pôles urbains structurants ➤ Un déclin démographique important sur le temps long ➤ Une sous-représentation des populations en âge de travailler. Sous-représentation des cadres et professions intermédiaires <p>Economie – Social - Emploi - Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une forte décroissance de l'emploi sur le temps long ➤ Un tissu économique positionné sur des secteurs en déclin. Un tissu économique fragile et/ou dépendant de centres de décisions extérieurs. ➤ Un effet local négatif. L'absence de résilience territoriale. ➤ Des problématiques sociales fortes : pauvreté importante – fort chômage – faible niveau de qualification. ➤ Un manque de formations supérieures répondant aux besoins du territoire. Peu de lycées. Un faible niveau de qualification des demandeurs d'emploi. Freins à la mobilité (physique et culturelle) pour l'accès à la formation. ➤ Une concurrence mondiale faisant la part belle à l'agriculture intensive <p>Environnement – Transition écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Problématique de l'habitat insalubre, mal isolé, notamment en centres-bourgs. Précarité énergétique. ➤ Disparition continue du bocage.



Opportunités	Menaces
<p>Organisation territoriale – Dynamique démographique - Aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un positionnement géographique régional et suprarégional sous-exploité (Paris, Belgique...). ➤ Des coopérations nombreuses à initier avec les territoires voisins (Avesnois ; région de Chimay en Belgique, Ardennes) sur de nombreux sujets (tourisme, culture, environnement...) ➤ Effet post-covid avec un attrait renouvelé des territoires ruraux ➤ Loi Climat et résilience et le principe de ZAN : du foncier disponible pour l'habitat et l'activité économique (friches, zones d'activités avec réserve foncière). ➤ Un territoire rural isolé, autonome et protégé. La possibilité d'expérimenter des modes de vie nouveaux en zone rurale (effet post-covid). ➤ Sur-représentation des jeunes et des agriculteurs-exploitants ➤ Mise en 2x2 progressive de la RN2 	<p>Organisation territoriale – Dynamique démographique - Aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des collectivités aux moyens humains et financiers limités ➤ Absence de pôles urbains structurants. Des difficultés sur les centres-bourgs. ➤ Un territoire écartelé entre différents pôles urbains externes : Lille ; Reims ; Charleville-Mézières ; Saint-Quentin ; Laon ➤ Un déclin démographique continu, notamment parmi les populations les plus jeunes en âge de travailler. ➤ Des problèmes structurels nombreux (habitat, mobilité...) ➤ Loi Climat et résilience et le principe de ZAN qui génère des contraintes de développement à moyen-termes (quelle place dans les dynamiques régionales ?).
<p>Economie – Social - Emploi - Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence de plusieurs établissements de taille intermédiaire. Des compétences et savoir-faire à exploiter. Des entreprises d'envergure mondiale (NESTLE ; WES ; A2MAC1...) ➤ Agriculture – Alimentation : des opportunités nouvelles dans le cadre du Plan Alimentaire territorial : circuits courts ; maraichage ; légumerie... Des filières à potentiel (Bois). ➤ Des équipements touristiques à fort potentiel (Famillistère, l'Euro Vélo 3, Parfondeval, Château fort de Guise, patrimoine religieux, site de Blangy, Canal de la Sambre à l'Oise, etc.). Des projets nombreux (ex. maisons éclusières sur le Canal Sambre et Oise). Un axe fort pour la coopération. ➤ Des projets de type tiers-lieux pour fédérer et accompagner des initiatives locales ➤ Emergence de nouvelles formes d'école de formation (école de production, campus connecté) ➤ Des réserves foncières, avec notamment des terrains disponibles dans les zones d'activités (atout dans le cadre de la loi ZAN) ➤ Vieillesse de la population : des activités Santé humaine et Action sociale en forte croissance. 	<p>Economie – Social - Emploi - Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Absence de perspective pour les jeunes, avec une population peu formée et encline à de nombreuses problématiques sociales et d'insertion. ➤ L'attrait des agglomérations et métropoles voisines pour les profils qualifiés (cadres travaillent dans le territoire mais vivent à l'extérieur). ➤ Une mutation agricole portant atteinte à l'activité d'élevage (regroupement des parcelles agricoles pour les grandes cultures) ➤ Absence de stratégies de développement économique structurante.



Environnement – Transition écologique

- Part significative du territoire présentant un fort intérêt écologique faunistique et floristique. Territoire offrant des potentialités biologiques importantes.
- Développement de l'éolien. Rentrée fiscale pour les communes et les intercommunalités.
- Des sujets émergents nombreux : économie circulaire ; gestion des biodéchets ; recyclerie ; assainissement ; méthanisation ; préservation des paysages...

Environnement – Transition écologique

- Crise énergétique, hausse des prix liée au conflit russo-ukrainien
- L'acceptabilité difficile des projets éoliens.

La synthèse AFOM a conduit à l'identification de trois enjeux présentés et proposés ci-dessous, pour ensuite être déclinés en objectifs stratégiques puis en plan d'actions :

1. Penser l'organisation territoriale en coopération avec les territoires voisins pour apporter des réponses structurelles à la population présente

- Devenir un territoire résilient pour faire face aux baisses continues de la population et de l'emploi sur le territoire
- Penser l'organisation territoriale et renforcer le rôle des pôles secondaires du territoire à travers une offre d'équipements, de commerces et de services en quantité et en qualité suffisante (adaptée)
- Rechercher les complémentarités avec les territoires voisins
- Travailler aux problèmes de mobilité, notamment pour les publics fragiles, et pour chercher à sortir de la dépendance à la voiture individuelle polluante et onéreuse
- Animer le territoire et faire profiter la population présente d'une offre culturelle et de loisirs de qualité à l'année.

2. Soutenir le renouveau et la résilience du tissu économique

- Devenir un territoire résilient pour faire face aux baisses continues de la population et de l'emploi sur le territoire.
- Initier une stratégie de développement économique reposant sur les compétences et les savoir-faire locaux.
- Donner des perspectives d'emplois aux jeunes sur le territoire, par la formation et une culture de l'entrepreneuriat.
- Accompagner le développement de l'offre touristique. Animer le territoire pour rendre le territoire attractif pour les touristes.
- Accompagner le développement d'une agriculture locale de qualité pour alimentation saine et durable.
- Accompagner les mutations des secteurs agricoles et la valorisation des productions locales (fromages et cidres en premier lieu). Diversification et montée en gamme du tissu agricole.

3. Accompagner la transition écologique en conciliant enjeux sociétaux, développement économique et protection de l'environnement

- Préserver et valoriser le patrimoine bâti et naturel.
- Faire des atouts écologiques une force pour un territoire attractif où il fait bon vivre.
- Amorcer des expériences d'économie circulaire (notamment sur la récupération, le réemploi, le recyclage et la valorisation) / Ressourceries-Recycleries



- Avoir une politique claire en matière d'énergie renouvelable et de réhabilitation des logements pour lutter contre la précarité énergétique et le vieillissement du bâti (marchés publics et artisans locaux – clauses spécifiques)
- Mener des réflexions sur la consommation énergétique des bâtiments publics

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

ID : 002-200051118-20220919-38_2022-DE

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 22/09/2022

Affiché le

ID : 002-200051118-20220919-38_2022-DE